

PROCESSUS N°3 : GESTION FISCALE ET RELATIONS AVEC L'ADMINISTRATION DES IMPÔTS

Activités	Compétences techniques	Compétences en organisation	Compétences en communication
3.1. Assurer la veille juridique nécessaire à l'application des obligations fiscales.	Sélectionner et consulter les sources d'information adaptées et actualisées. Identifier les évolutions fiscales ayant des conséquences pour l'entreprise.	Constituer, organiser et mettre à jour la documentation fiscale.	Participer aux réunions d'analyse des évolutions fiscales. Participer à la rédaction de notes ou de résumés.
3.2. Identifier le champ d'application des impôts concernant l'entreprise et ses opérations.	Identifier les dispositions fiscales applicables à l'entreprise ou à ses opérations. Prendre en compte l'évolution des textes et en mesurer les conséquences.	Organiser la collecte des informations ayant une incidence sur les obligations comptables et fiscales de l'entreprise.	Solliciter de façon opportune le conseil des spécialistes externes (expert-comptable, conseiller fiscal, administration des impôts)
3.3. Mettre en place ou repérer l'échéancier des travaux fiscaux.	Déterminer la nature et la périodicité des différentes obligations fiscales et leurs incidences pour l'entreprise.	Établir un échéancier fiscal. Organiser les travaux comptables et fiscaux en cohérence avec l'échéancier.	
3.4. Réaliser et contrôler les travaux fiscaux relatifs à : - la TVA ; - la détermination du bénéfice imposable ; - la détermination du revenu imposable, la liquidation et le paiement de l'IR ; - la liquidation et au paiement de l'IS ; - la déclaration et au paiement de la taxe professionnelle.	Déterminer l'assiette des impôts dont l'entreprise est redevable. Appliquer les règles liées au fait générateur et à l'exigibilité. Établir les déclarations fiscales (manuellement ou à l'aide de logiciels spécialisés). Simuler le calcul des impositions dues. Liquider les impositions dues. Effectuer les paiements relatifs à la TVA, l'IR, l'IS, et à la taxe professionnelle. Comptabiliser les impôts et taxes. Détecter les anomalies. conformément aux procédures de contrôle en place.	Organiser la collecte des informations nécessaires à la détermination de l'assiette des impôts et à l'élaboration des déclarations. Tenir l'échéancier des règlements fiscaux. Organiser la conservation et l'archivage des documents justificatifs et des déclarations. Mettre en place les procédures internes de vérification des impositions dues par l'entreprise.	Transmettre (y compris à l'aide d'outils de numérisation des données) les déclarations fiscales aux administrations concernées. Répondre aux demandes ou aux sollicitations de l'administration des impôts. Rendre compte de son travail. Participer à la formalisation et à l'actualisation des procédures propres à l'entreprise. Rendre compte des rapprochements effectués.
3.5. Participer à l'évaluation d'options fiscales.	Repérer et analyser les différentes options offertes à l'entreprise. Simuler sur tableur ou à l'aide de logiciels professionnels les incidences de choix fiscaux. Évaluer selon les cas leur impact financier.		Préparer une note ou une présentation orale permettant d'éclairer le choix entre différentes options.

Conditions de réalisation	
Cadre de travail	Une situation professionnelle caractérisée par son cadre juridique (entreprise individuelle ou société : SA ou SARL), un contexte de travail (cabinet comptable, entreprise, association), une organisation interne et des pratiques, des usages et des choix fiscaux. Le degré d'autonomie dans la réalisation des travaux est fonction de la taille de l'entité et de sa complexité juridique.
Ressources	Documentation fiscale et comptable professionnelle. Documents et formulaires administratifs et fiscaux. Documents comptables et documents commerciaux permettant la détermination des bases imposables. Poste informatique permettant l'accès aux informations comptables, la réalisation des calculs préparatoires et de simulations, l'édition des documents nécessaires, le transfert des informations fiscales à l'administration (le cas échéant), la consultation des sites juridiques et fiscaux. Procédures et consignes correspondant aux choix de l'entreprise.

Critères de performance
<i>Dans la conduite du travail :</i> Pertinence et rigueur dans l'utilisation des outils et des méthodes. <i>Dans la production et la communication de l'information :</i> Exactitude des calculs et des traitements. Conformité stricte aux dispositions fiscales. Respect des procédures. Respect des choix de l'entreprise et prise en compte de ses intérêts financiers. Qualité et cohérence des documents produits. Précision des contrôles effectués. Qualité de la communication écrite ou orale, conformément aux usages professionnels.

**CONNAISSANCES ASSOCIEES AU PROCESSUS N° 3 :
GESTION FISCALE ET RELATIONS AVEC L'ADMINISTRATION DES IMPOTS**

Activités	Connaissances associées (notions, concepts, méthodes)	Limites de connaissances (niveau exigé)
3.1. Assurer la veille juridique nécessaire à l'application des obligations fiscales.	Connaissances techniques Les sources du droit fiscal. L'organisation de l'administration fiscale. Connaissances en organisation La gestion de la documentation fiscale (sources documentaires et modes d'accès : supports, organisation et mise à jour). Connaissances en communication Techniques du résumé et de la note de service.	La documentation se limite aux dispositions fiscales concernant : . l'entreprise individuelle, la SARL, la SA ; . la TVA, l'IS, l'IR et la taxe professionnelle. Ces connaissances prennent appui sur les contenus du référentiel de français et sont mises en œuvre à l'occasion de situations pratiques.
3.2. Identifier le champ d'application des impôts concernant l'entreprise et ses opérations.	Connaissances techniques La classification des impôts et taxes. La technique fiscale : champ d'application, assiette, exigibilité et fait générateur, liquidation, recouvrement. Le régime fiscal de l'entreprise et ses implications. Connaissances en communication Les outils et les techniques de la communication professionnelle écrite et orale : courrier et entretien téléphonique.	Présentation des régimes d'imposition des bénéficiaires des entreprises (réel normal, réel simplifié et micro-entreprise). Se limiter à l'étude succincte des régimes d'assujettissement des entreprises aux BIC ou à l'IS (les cas des associations, des sociétés civiles et des sociétés coopératives sont exclus). Ces connaissances prennent appui sur les contenus du référentiel de français et sont mises en œuvre à l'occasion de situations pratiques.
3.3. Mettre en place ou repérer l'échéancier des travaux fiscaux.	Connaissances techniques La détermination des échéances fiscales propres à l'entreprise concernant les documents déclaratifs. Les sanctions administratives liées aux retards. Connaissances en organisation L'élaboration d'un agenda fiscal.	Uniquement pour la TVA, l'IS, l'IR et la taxe professionnelle dans le cadre des trois régimes d'imposition (réel normal, réel simplifié et micro-entreprise). En ce qui concerne la TVA se limiter aux entreprises dont l'exercice comptable coïncide avec l'année civile.

Activités	Connaissances associées (notions, concepts, méthodes)	Limites de connaissances (niveau exigé)
3.4. Réaliser et contrôler les travaux fiscaux relatifs à : - la TVA ; - la détermination du bénéfice imposable ; - la détermination de l'IR ; - la liquidation et au paiement de l'IS ; - la déclaration et au paiement de la taxe professionnelle.	Connaissances techniques <i>La taxe sur la valeur ajoutée :</i> Les mécanismes et les caractères généraux. Le champ d'application. La base d'imposition. Le fait générateur et l'exigibilité. La déductibilité de la TVA. Les crédits de TVA y compris le régime des exportateurs. Les régularisations de la TVA. Les modalités d'établissement des déclarations (régimes du réel normal et simplifié) y compris la déclaration d'échanges de biens. La franchise de TVA (régime des micro-entreprises). Le paiement de la TVA. Le traitement comptable de la TVA. <i>Les Bénéfices Industriels et Commerciaux :</i> Les BIC dans le cadre de l'entreprise individuelle : champ d'application, assiette, plus et moins-values, calcul, déclaration, centres de gestion agréés. Les régimes d'imposition (micro-entreprises, réel simplifié, réel normal) : obligations comptables et fiscales. <i>L'impôt sur les sociétés :</i> Champ d'application, assiette, plus et moins-values, calcul, déclaration, paiement, report de déficits (en avant et en arrière), traitements comptables. Obligations fiscales et comptables dans le cadre des régimes réels (normal et simplifié).	On se limite : - aux biens, services et travaux immobiliers pour les opérations réalisées en France ; - uniquement aux biens, pour les échanges intra-communautaires, les exportations et les importations. Sont exclus de l'étude de la territorialité les cas particuliers et les dérogations au régime de la TVA intra-communautaire. Sont également exclus : - le régime des assujettis et redevables partiels ; - la TVA sur les activités immobilières réalisées par des marchands de biens ou des professionnels de l'immobilier ; - les régularisations de TVA concernant le crédit de départ des nouveaux redevables ; - les obligations cautionnées. L'étude de l'imposition des bénéfices ne porte pas sur : - les amortissements réellement différés ; - les amortissements exceptionnels relatifs aux zones territoriales particulières ; - les amortissements des biens mis à la disposition d'un dirigeant ou d'un membre du personnel ; - les abandons de créances ; - les charges financières liées au compte de l'exploitant ; - les variations des avances en comptes courants d'associés ; - les provisions réglementées (à l'exception des amortissements dérogatoires et de la provision pour investissement) ; - les aides fiscales temporaires ou conjoncturelles ; - les plus-values relatives au régime du crédit bail (mobilier et immobilier) et au régime des indemnités d'expropriation ou d'assurance ; - la fiscalité des groupes (à l'exception du régime des sociétés mères et filiales françaises) ; - le paiement de l'IS relatif au taux réduit réservé aux PME et aux crédits d'impôt ; - le précompte ; - les problèmes fiscaux se rapportant aux OPCVM. Dans le cas de report en arrière du déficit, le bénéfice d'imputation est fourni.

Activités	Connaissances associées (notions, concepts, méthodes)	Limites de connaissances (niveau exigé)
	<i>L'impôt sur le revenu :</i> Catégories de revenus, revenu brut global, revenu net imposable ; déclaration, calcul, modalités de paiement. <i>La contribution sociale généralisée, la contribution au remboursement de la dette sociale et le prélèvement social :</i> principe, calcul, paiement et déductibilité. <i>La participation des salariés aux résultats de l'entreprise.</i> <i>La taxe professionnelle :</i> principe, déclaration et paiement. <i>Les procédures internes de contrôle des travaux fiscaux.</i> Connaissances en organisation Les contraintes et les modalités de conservation des documents justificatifs. Connaissances en communication Le transfert informatique des données fiscales.	Se limiter à la définition des différentes catégories de revenus. Les traitements et salaires, les revenus mobiliers et les BIC sont étudiés de façon plus approfondie. Les différentes déductions ou réductions d'impôt sur le revenu doivent être connues dans leur principe, les modalités précises étant fournies à l'aide d'une documentation. Exclure les revenus de remplacement et se limiter, pour les revenus d'activité, aux traitements et salaires, aux revenus des capitaux mobiliers et aux BIC. Seuls les aspects fiscaux sont abordés : prise en compte de la participation dans le résultat (y compris la réserve spéciale de participation et la provision pour investissement). Le calcul de la taxe professionnelle est exclu. Dans le cas d'une entreprise ne comportant qu'un seul établissement et en excluant les exonérations temporaires, la détermination de la valeur locative imposable des immobilisations, les cotisations minimum ou de péréquation et les réductions de cotisation (à l'exception du plafonnement en fonction de la valeur ajoutée). Limiter l'étude aux contrôles en matière de BIC, d'IS et de TVA.
3.5. Participer à l'évaluation d'options fiscales.	Connaissances techniques L'interprétation des textes et leur évaluation à l'aide d'outils informatiques de simulation. Connaissances en communication Techniques de réalisation de notes internes.	Le champ d'étude est limité aux exemples suivants : - incidence sur la trésorerie du choix de la procédure exportateurs (TVA) ; - incidence du choix de l'autorisation d'acquitter la TVA d'après les débits ; - incidence sur le résultat du choix d'un mode d'amortissement ; - incidence du choix en matière de report de déficit ; - incidence du choix d'une option pour la TVA (principalement pour les micro-entreprises). Ces connaissances prennent appui sur les contenus correspondants du référentiel de français et sont mises en œuvre à l'occasion de situations pratiques.